

Délégation Locale Sénégal

Monsieur Maguèye Maramé NDAO
Directeur Général
ANACIM
Aéroport Léopold Sédar Senghor
Dakar

N. réf. : DKR.GL 20.10– LD/OS
V réf : no01228/ANACIM/DG
Ampliation : MTTA

Objet : Réponse mise en demeure Air France

Dakar, le 14 mai 2020

Monsieur le Directeur Général,

En référence à la mise en demeure adressée à Air France, nous sommes au regret de constater qu'une certaine presse relate que la compagnie Air France KLM, communique la reprise de ses vols de et vers Dakar à compter de la mi-juin.

Nous tenons par la présente à démentir avec la plus forte véhémence ces fausses informations qui circulent par voie de presse.

Air France KLM présent au Sénégal depuis 84 ans veille scrupuleusement au respect des réglementations et procédures du pays hôte. Dans cet esprit, nous ne prendrions pas la liberté de telles communications, sans avoir reçu l'approbation des autorités compétentes.

Nous espérons que ces fausses informations, ne nuiront pas aux excellentes relations que nous entretenons depuis si longtemps.

Air France KLM soutient tous les efforts du Gouvernement Sénégalais dans la lutte contre la pandémie au Sénégal et reste solidaire de toutes les décisions prises dans ce sens.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos sentiments respectueux




Laure Daynié
Directrice Air France KLM Sénégal